Société de Saint Vincent de Paul

Siège social : 120 Avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

Société de Saint Vincent de Paul

Siège social : 120 Avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association Société de Saint Vincent de Paul,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société de Saint Vincent de Paul relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 9 641 850 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Djamel Zahri
Le 21/06/2025
ID: tx_k6bY6kQWgeb8

Djamel ZAHRI

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	9 492		9 492	12 875
Autres immobilisations incorporelles	402 035	328 273	73 762	133 897
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 069 772		1 069 772	1 019 952
Constructions	18 169 168	2 977 974	15 191 194	12 834 164
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745	777	968	1 142
Autres immobilisations corporelles	1 492 796	719 047	773 749	882 202
Immobilisations corporelles en cours	0		0	502 089
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**2 226 503**		**2 226 503**	**3 304 336**
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	241 750		241 750	241 750
Autres titres immobilisés	3 524 633		3 524 633	3 024 633
Prêts	1 282 447	86 671	1 195 776	487 753
Autres immobilisations financières	24 560		24 560	24 560
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**28 444 900**	**4 112 743**	**24 332 157**	**22 469 352**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	38 524	16 543	21 981	20 856
Avances et acomptes versés sur commandes	4 759		4 759	
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	504 284		504 284	222 783
Créances reçues par legs ou donations	1 139 943		1 139 943	2 163 085
Autres créances	281 226		281 226	322 918
Valeurs mobilières de placement	10 672 185		10 672 185	8 422 928
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 906 311		8 906 311	11 688 312
Charges constatées d'avance	65 805		65 805	56 854
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**21 613 038**	**16 543**	**21 596 495**	**22 897 736**
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	**50 057 937**	**4 129 286**	**45 928 651**	**45 367 088**

Bilan passif

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 087 093	3 087 093
Fonds propres complémentaires	12 454 486	10 454 486
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 187 751	2 187 751
Autres fonds associatifs		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 452 938	3 434 058
Autres		
Report à nouveau	8 722 097	8 481 487
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**92 555**	**-740 510**
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	**28 996 920**	**26 904 365**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	61 815	45 309
TOTAL FONDS PROPRES	**29 058 735**	**26 949 674**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 472 101	5 038 619
Fonds dédiés	1 346 759	1 895 349
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	**3 818 860**	**6 933 968**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	222 000	217 000
Provisions pour charges	92 231	101 384
TOTAL PROVISIONS	**314 231**	**318 384**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	59 516	74 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588 144	1 008 485
Dettes des legs ou donations	888 675	428 683
Dettes fiscales et sociales	493 325	495 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 651 794	9 107 438
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	55 371	49 725
TOTAL DETTES	**12 736 826**	**11 165 063**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**45 928 651**	**45 367 088**

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/24	Exercice au 31/12/23	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	520 525	518 709	1 816	0%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	11 797	19 352	-7 555	-39%
Dont ventes de dons en nature			*0*	#DIV/0!
Ventes de prestations de services	459 702	688 828	-229 126	-33%
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 500	15 333	-8 833	-58%
Versements des fondateurs ou consommation de la				
Ressources liées à la générosité du public	11 305 728	8 366 325	2 939 403	35%
Dons manuels	*5 413 824*	*5 617 714*	*-203 890*	*-4%*
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	*5 891 904*	*2 748 611*	*3 143 293*	*114%*
Contributions financières	287 555	165 000	*122 555*	74%
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	242 497	128 073	114 424	89%
Utilisations des fonds dédiés	991 665	4 581 701	-3 590 036	
Autres produits	638 572	575 403	63 169	11%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**14 464 542**	**15 058 724**	**-594 182**	**-4%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	16 152	33 680	-17 528	-52%
Variation de stocks	2 479	-4 489	6 968	-155%
Autres achats et charges externes	4 180 796	4 296 220	-115 424	-3%
Aides financières	6 923 452	8 252 323	-1 328 871	-16%
Impôts et taxes et versements assimilés	415 806	290 593	125 213	43%
Salaires et Traitements	1 727 526	1 449 578	277 948	19%
Charges sociales	710 998	579 678	131 320	23%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	640 797	513 347	127 450	25%
Dotations aux provisions	9 900	30 697	-20 797	
Reports en fonds dédiés	443 073	1 022 155	-579 082	-57%
Autres charges	-30 724	91 353	-122 077	-134%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**15 040 256**	**16 555 134**	**-1 514 880**	**-9%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-575 714**	**-1 496 411**	**920 697**	**-62%**
PRODUITS FINANCIERS	**683 880**	**550 368**	**133 512**	**24%**
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**48 747**	**48 605**	**142**	**0%**
RESULTAT FINANCIER	**635 133**	**501 763**	**133 370**	**27%**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**59 419**	**-994 648**	**1 054 067**	**-106%**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**397 775**	**751 994**	**-354 219**	**-47%**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**285 489**	**403 452**	**-117 963**	**-29%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**112 287**	**348 542**	**-236 256**	**-68%**

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/24	Exercice au 31/12/23	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	79 150	94 404	-15 254	-16%
Total des produits	**15 546 197**	**16 361 085**	**-814 888**	**-5%**
Total des charges	**15 453 643**	**17 101 595**	**-1 647 952**	**-10%**
EXCEDENT OU DEFICIT	**92 555**	**-740 510**	**833 065**	**-112%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	39 600		39 600	
Prestations en nature	10 400	88 900	-78 500	-88%
Bénévolat	216 255	232 597	-16 342	-7%
TOTAL	**266 255**	**321 497**	**-55 242**	**-17%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	39 600		39 600	
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	10 400	88 900	-78 500	-88%
Personnel bénévole	216 255	232 597	-16 342	-7%
TOTAL	**266 255**	**321 497**	**-55 242**	**-17%**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 45 928 651 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 92 555 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1) Objet social

L'Association dite « Société de Saint-Vincent-de-Paul », reconnue d'utilité publique, a pour objet social, tel qu'il est décrit dans les statuts, de soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, en France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-Mer et Pays d'Outre-mer), ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale.

Pour remplir son objet social, l'association est structurée en une Union d'associations qui regroupe :

- Le siège du Conseil national de France ;
- Des Conseil départementaux ayant un objet et un champ d'intervention conformes aux dispositions décrites dans les statuts et principalement composés d'équipes de bénévoles, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action ;
- Des Associations spécialisées ayant un objet et un champ d'intervention complémentaire ou connexe à celui indiqué dans les statuts, qui adhérent aux orientations vincentiennes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et contribuent par leur engagement, leurs actions sociales et leur soutien, à la réalisation directe ou indirecte du but de l'Association.

2) Missions sociales

Les missions sociales de l'association comprennent conformément aux objectifs statuaires :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour
- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, …)
- Les aides administratives
- Les aides internationales

3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par le Conseil national de France afin de soutenir les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- L'octroi d'aides financières, prêts, allocations ou subventions aux œuvres, associations ou organismes sans but lucratif légalement constitués et ayant adhéré à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;
- La mise à disposition au bénéfice des mêmes organismes ou la gestion directe de biens immobiliers acquis ou reçus et affectés à un usage social (hébergements, locaux d'accueil, logements sociaux, etc…)
- La constitution d'un pôle de réflexion et de proposition auprès des pouvoirs publics, des responsables économiques et sociaux et des acteurs de vie dans la cité ;
- L'organisation de manifestations, réunions et actions d'information et de formation ;
- La conception de publications et de tous supports d'information et de communication ;
- La délivrance de conseils et d'assistance technique et, plus généralement, de services susceptibles de contribuer, à titre accessoire, à la réalisation de tout ou partie du but de l'Union d'associations.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement ANC n° 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
A défaut d'autres dispositions spécifiques, le règlement ANC 2014-03 et ses modifications réglementaires ont été appliqués.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

La base amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, comprise comme le montant net des coûts de sortie attendus, que l'association obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Il est tenu compte de la valeur résiduelle lorsque la durée d'utilisation du bien est nettement inférieure à sa durée probable de vie.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Legs et donations

Le schéma comptable de la comptabilisation des libéralités est le suivant :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.

- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

En décembre 2021, le CNF a souscrit aux investissements suivants (titres SCPI) :

- 917 parts à 655 € chacune de la SCPI VENDOME REGIONS, soit un montant total de 600 635€
- 4 000 parts à 200 € chacune de la SCPI PIERVAL SANTE, soit un total de 800 000€
- 984 parts à 610 € chacune de la SCPI ACTIVIMMO, soit un montant total de 600 240€

Fin décembre 2022, le CNF a investi dans les parts complémentaires suivants :

- 598 parts à 670 € chacune de la SCPI VENDOME REGIONS, soit un montant total de 400 660€
- 1 000 parts à 200 € chacune de la SCPI PIERVAL SANTE, soit un total de 200 000€
- 656 parts à 610 € chacune de la SCPI ACTIVIMMO, soit un montant total de 400 160€

En mai 2024, un nouvel investissement a été souscrit auprès de la SCPI LOG IN : 2 000 parts à 250 € pour un montant total de 500 000 €

Les frais d'acquisition de ces titres font l'objet d'une provision à hauteur de 1/10ème par an à partir de la date de jouissance de ces parts (impact sur le résultat s'élevant à 16 506 euros pour l'exercice 2024).

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :
- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- Après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l 'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes :
- Livres à rotation lente : 50% ou 100%
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100%
- Livret spirituel : 100%

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeurcomptable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque l'association et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de soninstruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 3.20%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 56%

La provision pour engagement retraite s'élève à 92 231 € au 31 décembre 2024, celle-ci est constatée dans les comptes de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	511 796	3 146		103 414	411 528
Immobilisations incorporelles	**511 796**	**3 146**	**0**	**103 414**	**411 528**
- Terrains	1 019 952	234 410		184 590	1 069 772
- Constructions sur sol propres	15 128 485	2 105 586			17 234 071
- Constructions sur sol d'autrui					0
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	268 400	317 088	457 724	108 115	935 097
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745				1 745
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 157 459				1 157 459
- Matériel de transport	38 558		0		38 558
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	280 468	18 092		1 780	296 780
- Emballages récupérables et divers			0		0
- Immobilisations corporelles en cours	502 089		-457 724	44 365	0
- Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	**18 397 155**	**2 675 176**	**0**	**338 850**	**20 733 481**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**3 304 335**	**1 780 281**	**0**	**2 858 115**	**2 226 501**
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	241 750				241 750
- Autres titres immobilisés	3 024 633	500 000			3 524 633
- Prêts et autres immobilisations financières	598 984	818 809		110 786	1 307 007
Immobilisations financières	**3 865 367**	**1 318 809**	**0**	**110 786**	**5 073 390**
ACTIF IMMOBILISE	**26 078 653**	**5 777 412**	**-**	**3 411 165**	**28 444 900**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	365 025	57 396	0	94 147	328 274
Immobilisations incorporelles	**365 025**	**57 396**	**0**	**94 147**	**328 274**
- Terrains					
- Constructions sur sol propres	2 450 771	425 699	0		2 876 470
- Constructions sur sol d'autrui					0
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	111 950	18 134	14 629	43 208	101 505
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	602	174			776
- Installations générales, agencements aménagements divers	362 131	111 791	-14 629		459 293
- Matériel de transport	23 768	7 711			31 479
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	208 383	19 891			228 274
- Emballages récupérables et divers					
- Immobilisations corporelles en cours					
- Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	**3 157 605**	**583 400**	**0**	**43 208**	**3 697 797**
ACTIF IMMOBILISE	**3 522 630**	**640 796**	**-**	**137 355**	**4 026 071**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 303 024 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 282 447		1 282 447
Autres	24 560		24 560
Avances et acomptes	4 759	4 759	
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	504 284	504 284	
Créances reçues par legs ou donations	1 139 943	1 139 943	
Autres	281 226	281 226	
Charges constatées d'avance	65 805	65 805	
Total	**3 303 024**	**1 996 017**	**1 307 007**
Prêts accordés en cours d'exercice	818 808		
Prêts récupérés en cours d'exercice	110 786		

Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers - Produits non encore facturés	81 998
Personnel - NDF	0
Organismes sociaux - Produits à recevoir	6 026
Intérêts courus à recevoir	363 435
Autres produits à recevoir	275 200
Total	**726 659**

Notes sur le bilan

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/24 ce poste est essentiellement constitué des contrats de capitalisation, placements et obligations.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	86 671			86 671
Stocks	20 147		3 604	16 543
Créances et Valeurs mobilières	0			0
Total	**106 818**	**-**	**3 604**	**103 214**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			3 604	
Financière				
Exceptionnelle				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit reprise	13 541 579			2 000 000	2 000 000			15 541 579
Fonds propres avec droit reprise	2 187 751							2 187 751
Ecarts de réévaluation								
Réserves	3 434 058					981 120	981 120	2 452 938
Report à Nouveau	8 481 486	-740 510	-740 510	981 120	981 120			8 722 095
Excédent ou déficit de l'exercice	***-740 510***	***740 510***	***740 510***	***92 555***	***92 555***		***0***	***92 555***
Situation nette	***26 904 365***	***0***	***0***	***3 073 675***	***3 073 675***	***981 120***	***981 120***	***28 996 920***
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées	45 309			16 506				61 815
TOTAL	**26 949 674**	**-**	**-**	**3 090 181**	**3 073 675**	**981 120**	**981 120**	**29 058 735**

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	5 038 619	1 284 768	3 851 286	2 472 101
TOTAL	**5 038 619**	**1 284 768**	**3 851 286**	**2 472 101**

Notes sur le bilan

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	**544 949**					**609 578**	**544 950**
- Fonds solidarité Internationale	*97 525*					*97 525*	*97 525*
- Capital	*51 915*					*51 915*	*51 915*
- Fonds Tiberiade	*204 974*					*204 974*	*204 974*
- Fonds Bares	*82 536*					*82 536*	*82 536*
- Fonds Truilhe	*108 000*					*108 000*	*108 000*
- Fonds Mayotte	*0*	*35 130*				*35 130*	
- Fonds Nouvelle Calédonie	*0*	*29 496*				*29 496*	
Legs à reverser aux CD	**1 350 398**	**378 447**	**991 665**			**737 182**	
TOTAL	**1 895 349**	**443 073**	**991 665**			**1 346 757**	**544 950**

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	101 384	9 900	19 053		92 231
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	217 000	5 000			222 000
Total	**318 384**	**14 900**			**314 231**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 900	19 053		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 736 825 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	59 516	59 516		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	588 144	588 144		
Dettes des legs ou donations	888 675	888 675		
Dettes fiscales et sociales	493 325	493 325		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 651 794	10 651 794		
Produits constatés d'avance	55 371	55 371		
Total	**12 736 825**	**12 736 825**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice (*) Emprunts remboursés sur l'exercice (**) Dont envers les associés				

Les autres dettes d'un montant de 10 652 K€ sont composées essentiellement de :
- Legs reçus pour les CD : 8 933 K€
- Dettes CD (dons et aides à reverser) : 1 334 K€

Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	199 091
Personnel charges à payer	103 294
Charges sociales sur congés à payer	55 843
Divers - Charges à payer	273 643
Total	**631 871**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	65 805		
Total	**65 805**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	55 371		
Total	**55 371**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits d'exploitation

Ventes de dons en nature

Néant.

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels et mécénat

Le montant des dons manuels s'élève à 5 414 K€ et se compose comme suit :

	2024	2023
Dons manuels CNF	3 946 992	4 223 993
Dons reçus par le CNF pour les CD	1 466 832	1 393 721
TOTAL	**5 413 824**	**5 617 714**

Aucun mécénat sur 2024

Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2024 la date retenue est le 17 janvier 2025.

Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

PRODUITS	**10 013 433**
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 530 394
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	2 774 979
Autres produits sur legs et donations	33 525
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	823 251
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 851 284
CHARGES	**4 121 529**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 836 761
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 284 768
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**5 891 904**

Notes sur le compte de résultat

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT OU VALORISATION DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE
AFRIQUE DU SUD	1 000
ALLEMAGNE	1 755
BELGIQUE	586
CANADA	25
CHYPRE	150
COREE, REPUBLIQUE DE	500
DANEMARK	8 017
ESPAGNE	5
ETATS-UNIS	192
IRLANDE	200
LUXEMBOURG	2 575
MAROC	3
MEXIQUE	10
MONACO	650
PAYS-BAS	75
ROYAUME-UNI	890
SUEDE	1 000
SUISSE	95
UKRAINE	1
TOTAL	**17 729**

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du Règlement 2022-04 du 30 juin 2022 est mise à disposition du public au siège de l'associations sur demande à la Direction financière de l'association.

Aides financières

Au 31/12/2024, cette rubrique se décompose comme suit :

	2024	2023
Aides pour des actions solidaires	950	500
Aides aux Conférences jumelles à l'étranger		
Aides pour des actions internationales ou versées aux autres entités SSVP	2 121 390	1 145 901
Reversements dons aux CD	1 504 449	1 533 021
Legs à reverser au CD	3 296 663	5 572 901
TOTAL	**6 923 452**	**8 252 323**

Il est à noter que les comptes du CNF incluent un certain nombre de produits (dons ou legs destinés aux Conseils Départementaux) qui ne font que transiter par le Conseil National au titre de son rôle d'entité de pilotage de l'Union que constituent les 95 Conseils départementaux et les 19 Associations spécialisées de la SSVP France.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 112 287 euros. Les opérations de l'exercice sont les suivantes :

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	267 654	
Dotation aux provisions exceptionnelles	16 506	
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs cédés		394 656
Produits et charges sur excercices antérieurs	1 328	3 119
Reprises sur provisions, dépréciation et transfert de charges		
TOTAL	**285 488**	**397 775**

Les produits exceptionnels se composent essentiellement des produits de la vente du bien de GERZAT (395 K€)

Autres informations

Rémunération du Commissaire aux Comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et combinés : 43 560 Euros TTC
Montant au titre des services autres que la certification des comptes : 7 139 euros TTC

Rémunérations allouées aux dirigeants

- Rémunération des administrateurs du CNF :

Les 3 plus hauts cadres dirigeants au sens de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, ne sont pas sont pas rémunérés. Les frais de mission remboursés en 2024 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 38 214 euros.

- Rémunération des trois plus hauts cadres salariés et avantages en nature :

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres-salariés en 2024 est de 304 726 euros.

Engagements financiers
Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Caution solidaire SCI Maison Saint Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11,11% du montant dû)	82 250
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Fonds ACF Infrastructures	580 000
Total	**662 250**

Engagements reçus

Les assurances-vie dont l'entité est bénéficiaire sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'entité.
Aucune assurance-vie n'a été notifiée sur 2024 et perçue sur 2025.

Autres informations

Valorisation du bénévolat

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère;
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine";
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

Autres informations

La valorisation est effectuée selon le barème suivant : SMIC horaire, augmenté des charges patronales.
Le montant de bénévolat au titre de l'exercice 2024 s'élève à 216 255 euros contre 232 597 euros en 2023.

Dons en nature

Les dons en nature s'élèvent à 39 600 € au 31/12/2024

Prestations en nature

Les prestations en nature s'élèvent à 10 K€ contre 89 K€ sur l'exercice 2023.
Cela correspond sur l'exercice à un mécénat de compétences dans le cadre de missions de conseil IT auprès du secrétariat général.

L'effectif

L'effectif au 31 décembre 2024 sur une base « Equivalent Temps Plein » est le suivant

	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Effectif Total
Cadres	17	11	28
Employé	5	2	7
Technicien		1	1
Total	**22**	**14**	**36**

Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06.

Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint Vincent de Paul et font partie intégrante des comptes annuels de la Société de Saint Vincent de Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (APG)[1].

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les ressources de l'exercice

Les ressources sont composées de :

- Produits liés à la générosité du public :
  - Cotisations sans contrepartie : néant car celles-ci sont issues des Conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
  - Dons, legs et mécénats ;
  - Autres ressources liées à la générosité du public : constituées des revenus de placements issus de l'APG, des loyers des legs conservés par l'Association.

Autres ressources non liées à la générosité du public

- Cotisations avec contrepartie : celles-ci sont issues des conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
- Autres produits non liés à la générosité du public : se composent des refacturations intra-groupe (assurances et taxes foncières majoritairement)
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs

L'affectation des ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public

Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public. Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

[1] APG – Appel public à la générosité

Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société Saint Vincent de Paul.

L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 1 079 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 276 K€,
- frais de fonctionnement : 1 188 K€.

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (…) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (…) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (…) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint Vincent de Paul ».
- La gestion du patrimoine immobilier et financier pour le compte des CD et des associations spécialisées.

Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Missions réalisées en France :

L'association a une vocation de support. Elle se sert de ses associations affiliées (départements) pour ses actions du maillage national. Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou associations affiliées.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

Missions réalisées à l'étranger :

Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou des conseils nationaux à l'étranger pour des actions internationales.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

Les frais de recherches de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société Saint Vincent de Paul.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie			-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	5 413 824	5 413 824	5 617 713	5 617 713
- Legs, donations et assurances-vie	5 891 903	5 891 903	2 748 611	2 748 611
- Mécénat	-			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 352 791	1 352 791	1 501 595	1 501 595
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	520 525		518 709	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 346 331		1 325 755	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 500		15 333	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 657	22 657	51 668	51 668
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	991 665	991 665	4 581 701	4 581 701
TOTAL	15 546 197	13 672 841	16 361 086	14 501 288
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 767 599	2 761 099	2 616 115	2 600 782
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en	6 769 332	6 769 332	8 028 661	8 028 661
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à	154 218	154 218	280 501	280 501
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 982 412	1 302 692	2 932 397	1 906 698
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 231 451	2 123 466	2 070 895	1 346 534
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 406	26 406	56 467	56 467
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	79 150		94 404	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	443 073	443 073	1 022 155	1 022 155
TOTAL	15 453 641	13 580 285	17 101 596	15 241 798
EXCEDENT OU DEFICIT	92 556	92 556	- 740 510	- 740 510

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU				
Bénévolat	216 255	216 255	232 597	232 597
Prestations en nature	10 400	10 400	88 900	88 900
Dons en nature	39 600	39 600		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	266 255	266 255	321 497	321 497
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	65 770	65 770	133 897	133 897
Réalisées à l'étranger			76 827	76 827
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 145	1 145		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	199 340	199 340	110 773	110 773
TOTAL	266 255	266 255	321 497	321 497

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 – MISSIONS SOCIALES			**1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	2 761 099	2 600 782	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	6 769 332	8 028 661	- Dons manuels	5 413 824	5 617 713
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	5 891 903	2 748 611
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	154 218	280 501	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 352 791	1 501 595
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 302 692	1 906 698			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 123 466	1 346 534			
TOTAL DES EMPLOIS	13 110 806	14 163 176	**TOTAL DES RESSOURCES**	12 658 519	9 867 919
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	26 406	56 467	**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**	22 657	51 668
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	443 073	1 022 155	**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	991 665	4 581 701
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**92 556**		**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**	**-**	**740 510**
TOTAL	13 672 841	15 241 798	**TOTAL**	13 672 841	15 241 798
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	10 179 176	10 454 590
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	92 556	- 740 510
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 691 716	465 096
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	9 580 015	10 179 176

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
Réalisées en France	65 770	133 897	Bénévolat	216 255	232 597
Réalisées à l'étranger		76 827	Prestations en nature	10 400	88 900
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 145		Dons en nature	39 600	-
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	199 340	110 773			
TOTAL	266 255	321 497	**TOTAL**	266 255	321 497

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 895 347	5 454 894
(-) Utilisation	991 665	4581701
(+) Report	443 073	1 022 155
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 346 757	1 895 347